

Règlement intérieur

Article 1 – Organisation

Le vide-greniers organisé par le Club de Twirling Bâton de Saint-Maurice-de-Beynost (TBSMB) se tiendra le **dimanche 6 décembre 2026, de 6 h à 18 h**, salle Sidney Bechet – L'Allegro, 01700 Miribel. Il est **ouvert aux exposants particuliers et professionnels**.

Article 2 – Inscription et pièces à fournir

L'inscription n'est validée qu'à réception de la fiche d'inscription complétée et signée, du règlement et de la **copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité**. Les professionnels joignent en outre un justificatif d'immatriculation (extrait Kbis, avis de situation SIRENE ou carte de commerçant ambulant).

Le jour de la manifestation, chaque exposant doit **présenter l'original de sa pièce d'identité**. L'inscription vaut acceptation du présent règlement ; l'organisateur peut exclure tout exposant qui ne le respecte pas.

Article 3 – Tarifs

Emplacement : **5 € le mètre linéaire**. Location possible d'une table et d'une chaise : **2 € l'ensemble**.

Article 4 – Exposants particuliers

Conformément à l'article L310-2 du Code de commerce, les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers peuvent vendre **exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par année civile au plus**. Ils l'attestent sur l'honneur dans la fiche d'inscription. Toute fausse déclaration engage la seule responsabilité de son auteur.

Article 5 – Exposants professionnels

Les professionnels doivent être régulièrement immatriculés et communiquer leur numéro SIREN ou SIRET. Ils exposent sous leur propre responsabilité, notamment pour la conformité des produits, l'affichage des prix et leurs obligations fiscales et sociales, et détiennent le cas échéant la carte de commerçant ambulant.

Article 6 – Registre des exposants

Conformément aux articles R321-9 et suivants du Code pénal, l'organisateur tient un registre coté et paraphé mentionnant l'identité et l'adresse de chaque exposant, les références de sa pièce d'identité et, pour les particuliers, leur date et lieu de naissance. Ce registre est tenu à la disposition des autorités de contrôle pendant la manifestation, puis déposé en préfecture ou en sous-préfecture.

Article 7 – Installation

Chaque exposant s'installe **exclusivement sur l'emplacement attribué par l'organisateur**. Toute modification de la disposition des stands est interdite ; seul l'organisateur peut procéder à un ajustement si nécessaire.

Article 8 – Produits interdits

La vente de **produits alimentaires et de boissons est réservée à l'organisateur**. L'exposant respecte la législation en vigueur et s'interdit notamment la vente de produits dangereux, inflammables ou non conformes, d'armes de toutes catégories, de boissons alcoolisées, d'animaux vivants, de contrefaçons et de tout produit prohibé par la loi.

Article 9 – Responsabilité et assurance

Les objets exposés restent sous la **garde et la responsabilité de leur propriétaire**. L'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations dont ils feraient l'objet. Chaque exposant doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 10 – Sécurité et respect des lieux

Les allées et les issues de secours doivent rester libres en permanence. Il est interdit de fumer dans la salle. Tout dommage causé aux locaux ou au matériel est à la charge de son auteur.

Article 11 – Propreté et déchets

Chaque exposant maintient son emplacement **propre** et ne jette rien au sol. En fin de journée, il **remporte ses invendus et l'ensemble de ses déchets** : aucun objet ne doit être abandonné dans la salle ni sur la voie publique.

Article 12 – Données personnelles

Les informations recueillies servent uniquement à la gestion des inscriptions et à la tenue du registre légal. Elles sont réservées au TBSMB et aux autorités habilitées et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification à l'adresse ci-dessous.

Renseignements : ☎ 06 51 56 82 64 ✉ brocantesmb01@gmail.com



Fiche d'inscription – Vide-greniers du 6 décembre 2026

Vous êtes : ☐ Particulier ☐ Professionnel

Identité de l'exposant

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance (particuliers) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Pièce d'identité : ☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire

N° : délivrée le :

par (autorité de délivrance) :

Professionnels uniquement

Raison sociale :

N° SIREN / SIRET : RCS ou RM de :

Nature des marchandises vendues :

Réservation

Emplacement : mètre(s) × 5 € = €

Table + chaise : ensemble(s) × 2 € = €

Total à régler : €

Mode de règlement : ☐ HelloAsso ☐ Virement ☐ Chèque

Attestation sur l'honneur

Particuliers – Je soussigné(e) déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce) et ne pas avoir participé à deux autres ventes au déballage au cours de l'année civile 2026 (article R321-9 du Code pénal).

Professionnels – Je soussigné(e) déclare être régulièrement immatriculé(e) et exposer sous ma propre responsabilité.

Je reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur ci-joint** et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

À joindre : copie recto verso de la pièce d'identité, règlement, et pour les professionnels un justificatif d'immatriculation.

 06 51 56 82 64  brocantesmb01@gmail.com

